



Sessione di l'11 di dicembre di u 2023
Session du 11 décembre 2023

Raportu N° 2023-31
Rapport N° 2023-31

Prisentazione di l'urientazione bugettarie è di u calendariu 2024
Présentation des orientations budgétaires et du calendrier 2024

Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii
Rapport du Président de la Chambre des Territoires

Comme vous le savez, la Chambre des Territoires, en application de son règlement intérieur en vigueur et à l'instar des autres services et instances de la Collectivité de Corse, doit adresser à la Direction générale des services, une note faisant état des besoins prévisionnels pour l'année à venir.

L'objet du présent rapport est d'échanger avec vous sur l'évolution des moyens financiers accordés à la Chambre des territoires, en 2024 avec pour socle, d'une part, le fonctionnement de cette instance et d'autre part, le développement d'actions, dans le cadre notamment des missions prescrites par les textes en vigueur.

Au préalable, il convient de rappeler le contexte financier contraint qui préside à la préparation budgétaire 2024, pour la Collectivité de Corse, avec comme maître mot la sobriété, mais aussi un taux d'évolution des dépenses réduit.

Pour autant, l'exercice 2024 sera celui de la montée en puissance de la Chambre des territoires avec notamment le déploiement de la nouvelle mandature sur une année de plein exercice et la confirmation et l'amplification d'une dynamique impulsée ces derniers mois.

Ensuite, il faut préciser que les derniers budgets en date (à hauteur de 10 000€) ne peuvent servir de référence à l'élaboration des orientations 2024 car ils ne reflètent pas la réalité des besoins de l'instance et car ils étaient très marqués par des éléments de contexte autour de la Chambre et de la Collectivité de Corse (COVID, post-COVID, budget de reconduction ...).

Enfin, la notion de moyens revient régulièrement et de manière appuyée par les membres de la Chambre et encore dernièrement à l'occasion du séminaire du 30 octobre.

Il apparaît important de répondre à cette demande légitime des élus de la Chambre et que l'augmentation pour 2024 soit en cohérence avec la dimension que l'on souhaite donner à cette instance.

A ce titre, l'effort qui pourra être fait sur les renforts en personnels (et qui a déjà été engagé) sera à rajouter aux moyens supplémentaires alloués à la Chambre, toutes catégories confondues (équipements fournis à l'instance notamment (salle de réunion et Palazzinu à Bastia).



Ce budget devra permettre de financer des prestations de services, la commande de fournitures diverses et la prise en charge de frais inhérents au mandat des membres de la Chambre.

Il pourra aussi évoluer en fonction des besoins qui émergeront et des actions que vous souhaitez voir conduites, à l'occasion notamment des décisions budgétaires modificatives.

Par ailleurs, il est d'usage, pour la dernière session de l'année de proposer et valider le calendrier des sessions pour l'année à venir et notamment pour le premier trimestre 2024. Il vous est proposé en séance.

Enfin, dès lors que l'ensemble des instances et outils nécessaires à son fonctionnement auront été stabilisés, il conviendra de réfléchir ensemble pour l'année à venir à un programme d'actions à déployer et notamment :

- L'organisation de réunions délocalisées (session, bureau, commissions, ...): Corti, territoires, Aiacciu ...
- La tenue de journées d'information thématique (énergie, compétence eau, mobilité, santé, ...)
- L'évolution plate-forme numérique de la Chambre,
- La formation des membres en matière : juridique, marchés publics, fonds européens, ...
- Les interventions en Bureau et/ou en session plénière notamment des instances et organismes suivants : CESEC, Assemblea di a ghjuventu, services de la Collectivité de Corse et des Agences et Offices, Banque des territoires, GIRTEC, ANCT, CRESS, CEREMA ...
- Le développement du volet communication de la Chambre (sites internet, intranet, réseaux sociaux ...)

Vi pregu di dibàttene.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.